

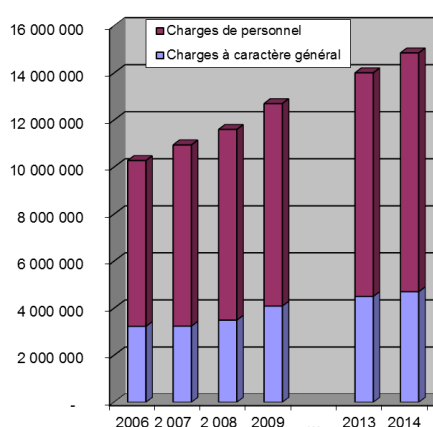
Quelques chiffres sur les finances de Crolles

En matière d'économie et de finances, une collectivité territoriale manœuvre comme un pétrolier. L'inertie est considérable, les mouvements sont lents. L'analyse et la prospective doivent se fonder sur les tendances longues.

La compilation des données n'est pas une mince affaire. La commune ne publie pas sa comptabilité, c'est un chantier qui reste à mener.

En attendant l'ouverture des données au public, ce qui serait une vraie novation démocratique, j'ai rassemblé ici quelques chiffres collectés à l'époque où j'étais au conseil municipal, en les complétant par les premières indications sur le budget 2014 fournies à la commission des finances du 9 janvier dernier.

Pour avoir quelques repères sur les finances territoriales, je conseille une visite sur www.collectivites-locales.gouv.fr/ - Le portail de l'Etat au service des collectivités. Ce site donne en particulier les valeurs moyennes constatées en 2011 dans les communes de France, par tranche de nombre d'habitants. Crolles se rattache à la tranche « de 5 000 à moins de 10 000 habitants ».



A Crolles, le mandat qui s'achève est marqué par une forte augmentation des dépenses et une réduction des recettes de fonctionnement.

	Ecart 2014 / 2007
Charges à caractère général	+ 45%
Charges de personnel	+ 32%
Sous-total dépenses réelles	+ 21%

Sur la période 2007 - 2014, les recettes de fonctionnement sont en baisse de 46 % (35,5 M€ → 18,8 M€ prévu pour 2014), malgré la progression des contributions directes (+ 11 %) et des droits de mutation (+ 49 %).

Au global, l'écart constaté est la résultante de mouvements complexes sur la fiscalité d'entreprise (la période étudiée a vu la disparition de la taxe professionnelle) et sur les transferts financiers entre la communauté de communes et Crolles. Il suffit de retenir que les recettes sont en chute libre.

Il n'est pas prévu d'amélioration, au contraire. Selon la commission des finances du 9 janvier 2014, « les marges de manœuvre pour de nouveaux investissements, sans augmentation de la dette, seront en nette diminution à partir de 2015, mais les plus gros investissements auront été réalisés ».

Données extraites des documents remis chaque année au conseil municipal à l'occasion du vote du budget	Réalisé		Budget primitif		Selon COFI du 9 janvier 2014		Ecart 2014 / 2007	
	2006	2 007	2 008	2009	...	2013		2014
011 Charges à caractère général	3 226 417	3 236 241	3 492 494	4 090 750	...	4 500 000	4 700 000	45%
012 Charges de personnel	7 046 431	7 703 297	8 105 825	8 607 000		9 503 745	10 150 000	32%
65 Autres charges de gestion courante	2 672 700	2 697 704	2 793 824	2 895 050			1 800 000	
66 Charges financières	823 990	658 227	594 577	579 800			600 000	
FPIC - fond de péréquation						139 000	250 000	
67 Charges exceptionnelles	402 653	121 279	107 673	130 150				
Sous-total dépenses réelles	14 172 191	14 416 748	15 094 393	16 302 750		16 200 000	17 500 000	21%

Chiffres clefs sur les recettes	2006	2 007	2 008	2009	...	2014	Ecart 2014 / 2007
Produits des services	913 099	998 914	1 019 181	1 036 300		1 700 000	70%
Impôts et taxes	26 934 553	27 809 081	21 130 132	19 647 100		15 000 000	-46%
Dotations et participations	3 966 689	4 349 218	3 674 263	3 541 100		2 100 000	-52%
Contributions directes	4 366 383	4 514 427	4 802 496	4 959 000		5 000 000	11%
Attribution compensation TP / 2001	10 300 193	10 244 441	16 035 777	14 021 900			
Dotation de solidarité communautaire		12 724 997					
Taxe droits de mutation	299 147	267 568	248 969	220 000		400 000	49%
Dotation forfaitaire (DGF)	1 116 642	1 133 255	1 147 321	1 171 000		1 100 000	-3%
Attribution du FDTP	1 594 328	2 107 901	1 140 193	1 160 000			

En comparaison des communes de sa taille, Crolles est environ 2 fois plus riche.

Pour les dépenses réelles de fonctionnement par habitant, la moyenne de la tranche est inférieure à 1000 €, Crolles est autour de 2000 €.

Pour les recettes réelles de fonctionnement, on retrouve ce rapport de 1 à 2 entre Crolles et la moyenne. En 2011, la moyenne de la tranche est de 1216 € / habitant. Crolles se situe à 2914 € / h en 2009 et encore à 2212 € / h en 2014.

Pour les dépenses d'équipement, l'écart est encore plus grand. Ainsi, la moyenne nationale en 2011 est de 344 €/h, contre 838 €/h à Crolles en 2009 (je n'ai pas les données 2013 et 2014).

Un dernier ratio est intéressant : la part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement. Selon le portail de l'Etat, c'est un *coefficient de rigidité* car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité. La moyenne nationale est de 52 %. Crolles est à 58 %, en hausse (54 % en 2008).

Nous avons eu une période de vaches grasses, période qui s'achève.

Les dépenses d'équipement - dépenses dites d'investissement

En comptabilité, les grosses dépenses générées par des travaux importants sont considérées comme des « investissements ». Du point de vue économique et politique, cette vision est contestable : certes, il s'agit de construire pour l'avenir, mais il s'agit aussi de préparer les dépenses futures de fonctionnement.

En fait, tout dépend de l'utilité sociale de l'équipement. Les opérations d'amélioration énergétique ou de soutien à l'habitat social sont, pour la plupart, de vrais investissements, à savoir des dépenses sources de richesse ultérieure. En revanche, quand la commune construit une salle festive de 350 places qui profitera surtout à ceux qui pourront la louer, je rechigne à parler d'investissement.

Voici la liste des « autorisations de programme », c'est-à-dire des opérations pluriannuelles, présentées au budget 2014 (conseil municipal du 21 février 2014).

Le logement social, largement mis en avant par la municipalité, arrive loin derrière les dépenses de loisirs (salle festive) ou de loisirs culturels (médiathèque).

Autorisation de Programme - proposition pour le budget 2014 - en M€		
Amélioration énergétique	4,6	
Médiathèque	3,4	Ouverture en septembre 2014. 3,2 M€ annoncé dans le JM d'avril 2013

Salle festive	3,3	Achèvement en 2015. 2,9 M€ annoncés dans le JM d'avril 2013
Digue pare-éboulis	2,9	Travaux après 2015. Devis estimé en 2005 pour l'enquête publique : 1 M€. Cout global annoncé en avril 2013 : 1,1 M€
Parc Paturel	2,1	Achevé. Budget revu à la baisse : 3,3 M€ annoncé en mai 2010 dans le JM spécial 50ème Etats Généraux
Soutien à l'habitat social	2,1	Jusque 2014 inclus
Sécurisation des ruisseaux et torrents	1,7	Travaux après 2015
Aménagement de voiries et réseaux	1,6	
Réhabilitation ex-Institut Rural	1,5	Achèvement en 2015
Accessibilité des batiments et espaces publics	0,9	Obligation légale, loi sur l'accessibilité
Sécurisation des batiments	0,1	
Réhabilitation groupe scolaire Sources / Charmanches	0,03	

Dans ce tableau présenté en conseil municipal, il manque quelques réalisations importantes (comme la Brasserie de la Poste, proche de 500 k€) et surtout des projets significatifs prévus pour le prochain mandat : le déménagement de la déchetterie (3,2 M€) ou les tennis de couverts de Bernin (1 M€, dont 400 k€ pour Crolles).

Au terme du mandat, malgré la mise en place bienvenue d'une comptabilité pluri-annuelle des investissements (avec le mécanisme des « autorisations de programme » et « crédit de paiement »), le conseil municipal n'est toujours pas informé correctement sur l'ensemble des investissements engagés pendant le mandat.

Francis Odier, février 2014

Annexe - comment se situe Crolles parmi les communes de taille comparable ?

Source nationale : www.collectivites-locales.gouv.fr/

Source locale : les données communiquées au conseil municipal de Crolles

Les ratios financiers obligatoires

Pour les communes de 3500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) comprennent 11 ratios définis à l'article R.2313-1.

Ces ratios sont aussi calculés pour les groupements à fiscalité propre, les départements (articles L. 3313-1 et R. 3313-1) et les régions (articles L.4313-2 et R. 4313-1).

Dans le texte ci-dessous, je mets en regard les valeurs crolloises et les ratios moyens 2011 pour les communes de 5000 à 1000 habitants.

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population

Ratio 2 = Produit des impositions directes / population

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population

Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5 = Dette / population

Ratio 6 = DGF / population

Ratio 7 = Dépenses de personnel / DRF

Ratio 8 = Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant

Ratio 10 = Dépenses d'équipement brut / RRF = taux d'équipement

Ratio 11 = Dette / RRF = taux d'endettement

(en €/hab. pour les ratios 1 à 6)

Comptes de gestion 2011	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 8	Ratio 8bis	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
De 5 000 à moins de 10 000 hab. De 10 000 à moins	967	473	1 216	344	932	217	52,9 %	73,5 %	87,9 %	86,7 %	28,3 %	76,6 %

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Pour les communes et groupements de communes, ce ratio est calculé hors travaux en régie.

Moyenne en France - 2011 :	967 € / hab
Crolles - budget 2009 :	1918 € / hab
Crolles - réalisé 2008 :	1776 € / hab
Crolles - budget 2014 :	2059 € / hab

Ratio 2 = Produit des impositions directes / population : recettes du compte 731 (hors fiscalité reversée pour les départements et les régions).

Moyenne en France :	473 € / hab
Crolles - budget 2009 :	2311 € / hab
Crolles - réalisé 2008 :	2486 € / hab

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Moyenne en France :	1216 € / hab
Crolles - budget 2009 :	2914 € / hab
Crolles - réalisé 2008 :	3092 € / hab
Crolles - budget 2013 :	2341 € / hab
Crolles - budget 2014 :	2212 € / hab

Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut / population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours) et 45 (opérations pour comptes de tiers, si la présentation comptable de la collectivité le permet, ce sont plus précisément les comptes 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement), 457 (opérations d'investissement sur voirie communale effectuées par un groupement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat) qui doivent être pris en compte. Pour les communes et groupements de communes, les travaux en régie sont ajoutés au calcul.

Moyenne en France :	344 € / hab
Crolles - budget 2009 :	838 € / hab
Crolles - réalisé 2008 :	812 € / hab

Ratio 5 = Dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF / population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel / DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un **coefficient de rigidité** car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

Dépenses de personnel / habitant :

Crolles - réalisé 2008 :	954 € / h (944 € selon contribuables.org)
Crolles - budget 2009 :	1013 € / h (969 € selon contribuables.org)
Crolles - réalisé 2013 :	1118 € / h
Crolles - budget 2014 :	1194 € / h
Ratio 7 : Moyenne France :	52 %
Ratio 7 - Crolles 2008 :	54 %
Ratio 7 - Crolles 2009 :	53 %
Ratio 7 - Crolles 2013 :	59 %
Ratio 7 - Crolles 2014 :	58 %

Ratio 8 = Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) = Produit des impositions directes / potentiel fiscal : mesure le niveau de pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le potentiel fiscal.

Pour les communes : Le ratio 8 n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à FPU ; elles sont au nombre de 18 463 au 1er janvier 2011. Pour l'ensemble des communes, un ratio 8 bis = Effort fiscal = Produit des 3 taxes / potentiel fiscal 3 taxes mesure la pression fiscale liée aux taxes « ménages ».

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées, les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

Ratio 10 = Dépenses d'équipement brut / RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.

Ratio 11 = Dette / RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse

Principaux ratios financiers des communes par strate de population

(en €/hab. pour les ratios 1 à 6)

Comptes de gestion 2011	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 8	Ratio 8bis	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
France métropole hors Paris	962	462	1 190	335	903	235	52,0 %	73,9 %	88,0 %	88,4 %	28,1 %	75,8 %
France métropole y c. Paris	998	477	1 239	344	918	247	51,2 %	67,3 %	83,2 %	87,9 %	27,8 %	74,1 %
Outre-Mer	1 196	333	1 327	348	869	245	61,9 %	80,1 %	97,0 %	95,5 %	26,2 %	65,4 %
France entière	1 004	473	1 242	344	917	247	51,6 %	67,5 %	83,5 %	88,1 %	27,7 %	73,8 %
Métropole												
Moins de 3 500 hab.	645	325	856	338	631	190	40,9 %	69,2 %	69,0 %	83,4 %	39,5 %	73,8 %
De 3 500 à moins de 10 000 hab.	919	455	1 163	340	897	213	52,0 %	72,8 %	85,9 %	86,4 %	29,2 %	77,1 %
Moins de 10 000 hab.	738	369	960	339	721	198	45,6 %	70,3 %	75,3 %	84,6 %	35,3 %	75,1 %
Plus de 10 000 hab. hors Paris	1 216	567	1 452	331	1 109	278	56,4 %	80,2 %	99,9 %	91,1 %	22,8 %	76,4 %

Source : DGCL à partir des données DGFIP.

Hors gestion active de la dette.

(en €/hab. pour les ratios 1 à 6)

Comptes de gestion 2011	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 8	Ratio 8bis	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
Métropole												
Moins de 500 hab.	616	279	834	365	505	197	31,4 %	65,9 %	59,2 %	81,5 %	43,8 %	60,6 %
De 500 à moins de 2 000 hab.	621	318	822	325	625	184	41,1 %	70,0 %	68,8 %	83,8 %	39,5 %	76,0 %
De 2 000 à moins de 3 500 hab.	717	375	940	343	745	195	47,1 %	71,5 %	76,7 %	84,1 %	36,5 %	79,3 %
De 3 500 à moins de 5 000 hab.	826	421	1 060	331	830	204	49,8 %	71,4 %	81,9 %	85,6 %	31,3 %	78,3 %
De 5 000 à moins de 10 000 hab.	967	473	1 216	344	932	217	52,9 %	73,5 %	87,9 %	86,7 %	28,3 %	76,6 %
De 10 000 à moins de 20 000 hab.	1 108	519	1 358	329	949	248	56,4 %	76,4 %	95,8 %	88,4 %	24,2 %	69,9 %
De 20 000 à moins de 50 000 hab.	1 253	585	1 491	334	1 063	284	56,9 %	84,6 %	99,8 %	91,0 %	22,4 %	71,3 %
De 50 000 à moins de 100 000 hab.	1 367	619	1 613	400	1 440	312	56,0 %	80,9 %	92,3 %	92,5 %	24,8 %	89,3 %
Plus de 100 000 hab. hors Paris	1 162	552	1 374	280	1 081	274	55,9 %	49,4 %	110,0 %	92,7 %	20,4 %	78,7 %

Source : DGCL à partir des données DGFIP.

Hors gestion active de la dette.

Une source intéressante mais à examiner avec précaution :

<http://www.contribuables.org/argus-des-communes/?p=page-3&code-postal=38190&commune=38140#decouvrir>

PALMARES DES COMMUNES D'APRES LEUR NIVEAU DE DEPENSES EN 2012 -

FLOP 3 : Communes les plus dépensières

- CHARVIEU-CHAVAGNEUX 0/20
- CHASSE-SUR-RHONE 0/20
- CROLLES 0/20

	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses totales de la commune par habitant	6137€	5460€	4618€	4357€	6544€
dont Dépenses de Fonctionnement par habitant	2772 €	2629 €	2609 €	2575 €	2358 €
dont Dépenses de Personnel par habitant	944 €	969 €	952 €	967 €	1023 €

Commentaire Odier - D'après mes données extraites des budgets transmis au conseil municipal :

- OK sur les « dépenses de fonctionnement par habitant » (je trouve 2771 € en 2008) et les « dépenses de personnel par habitant » (je trouve 954 € en 2008)
- KO sur les « dépenses totales de la communes par habitant ». Le chiffre indiqué par contribuables.org donnerait un budget de 55 M€, soit plus du double du budget réel de la commune. L'écart provient probablement de transferts vers et avec la communauté de communes. Le montant de 6544 € n'est pas significatif de la gestion de Crolles.

Impôts et taxes : + 4,8 % / an depuis 2008

	2008	2009	2010	2011	2012
Prélèvements totaux par habitant	568€	598€	597€	690€	703€

Dettes : - 5,3 % / an

	2008	2009	2010	2011	2012
Dettes par habitant	2538€	2351€	2225€	2073€	1867€